



## Communiqué de presse

96/20

Montreuil, le 9 novembre 2020.

### Entrave et atteintes aux libertés syndicales : le ministre des Solidarités et de la Santé s'assoit sur une décision de justice !

A ce jour, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale n'a aucune nouvelle des futures réunions de suivi du protocole d'accord du 13 juillet 2020 « Carrières et Rémunérations » issu du Ségur de la santé pour les personnels non médicaux, qui doivent se tenir dans les prochaines semaines.

Alors qu'une réunion s'est encore tenue la semaine dernière pour le suivi du protocole concernant les médecins, celles du comité de suivi et des groupes de travail issus du protocole du 13 juillet pour le personnel non médical semblent totalement suspendues, cela depuis que le Ministère a comme obligation de convier notre organisation aux prochaines réunions.

En effet, la CGT a demandé au ministre de faire respecter la procédure juridique gagnée par notre organisation en référé liberté et l'ordonnance du Tribunal Administratif de Paris du 22 octobre 2020 qui stipule qu'« *Il est enjoint au ministre des Solidarités et de la Santé de convier la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale à la réunion du comité de suivi et des groupes de travail issus de l'accord du 13 juillet 2020* » .

La CGT, malgré des demandes insistantes auprès du ministre des Solidarités et de la Santé pour obtenir les comptes rendus et l'agenda prévisionnel de ces réunions, est ignorée par celui-ci. Nous dénonçons cette posture qui est une entrave manifeste et une nouvelle atteinte aux libertés syndicales avec une méthode de dialogue social qui rompt avec l'obligation de l'Etat et du Ministère des Solidarités et de la Santé, avec la complicité des organisations syndicales signataires du protocole, d'être exemplaires en la matière et de respecter cette décision de justice.

**Cette attitude est irresponsable alors que des agent.e.s et des salarié.e.s des établissements du sanitaire, du médico-social et du social sont à nouveau totalement investi.e.s dans la gestion de la deuxième vague de la COVID 19 et attendent les nécessaires améliorations de leurs conditions salariales et de travail.**

Dans ce contexte, les mobilisations et conflits se multiplient dans les établissements, non seulement pour obtenir les mesures promises en termes de rémunérations et pour leur extension aux salarié.e.s du médico-social et du social "les grands oublié.e.s du Ségur de la Santé", mais aussi parce que des modifications sur l'organisation et leur temps de travail font légion dans les établissements (augmentation des heures par journée et semaine de travail, impossibilité de prendre leur temps et jour de repos, etc.), autant de mesures qui s'imposent à eux sans les consulter ni recueillir leur avis.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale avec l'ensemble des salarié.e.s et agent.e.s des établissements des secteurs du sanitaire, du médico-social et du social, du public et du privé, associatif lucratif et non lucratif continuent le combat nécessaire pour faire respecter les promesses et les engagements du gouvernement et du président de la République. Nous ne lâcherons rien et multiplierons les initiatives et actions les prochaines semaines pour faire entendre nos revendications et propositions CGT qui vont dans le sens de réels et nouveaux acquis pour les personnels en matière de conditions salariales, de formation et d'emploi passant par des recrutements de professionnel.le.s et l'amélioration des conditions de travail.

Notre système de Santé et d'Action Sociale est plus que jamais un enjeu prioritaire pour notre société, les personnels avec la CGT défendent leurs conditions de travail avec comme objectif d'améliorer la qualité de la prise en charge de toute la population dans notre pays.